

Association Florival en Transition
Chez M. CUISNIER
7 rue Saint-Antoine
68190 RAEDERSHEIM

Raedersheim, le 21 avril 2016

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter concernant la facturation incitative des ordures ménagères. Mon message porte précisément sur son caractère incitatif.

Au sein de notre association Florival en Transition, nous constatons que la plupart des membres n'ont pas besoin des 12 levées d'ordures ménagères résiduelles incluses dans le forfait que nous sommes tenus de payer pour bénéficier du service. Nous sommes tous engagés, de manière plus ou moins approfondie, dans une démarche de réduction de nos déchets et nous rendons compte que dans notre situation, pourtant encore largement améliorable, la RIOM n'a plus rien d'incitatif puisque rien n'invite les habitants de la CCRG à bénéficier de moins de 12 levées annuelles. Ce forfait pourrait même avoir l'effet indésirable de mener certaines personnes à jeter dans le bac d'ordures ménagères résiduelles des déchets qui auraient pu être traités autrement, en déchetterie par exemple.

Nous souhaiterions en savoir plus sur les raisons qui ont amené à mettre en place une redevance seulement partiellement incitative, quand un paiement à la levée dès la première aurait eu un effet plus global. La CCRG pourrait-elle envisager par la suite de supprimer le fonctionnement forfaitaire pour ne facturer, en plus de l'abonnement au service et la location du bac, que les levées "utilisées" et les kilogrammes effectivement déposés en déchetterie ? En plus d'une mesure juste, elle serait de fait réellement incitative pour tous, alors que le fonctionnement actuel n'a finalement d'effet stimulant que sur les gros producteurs de déchets.

Si vous y êtes favorable, l'une de nos membres serait ravie de vous rencontrer pour aborder ces questions.

Je vous remercie sincèrement, Madame, Monsieur, pour votre future réponse et vous prie de recevoir nos sincères salutations.

Pour Florival en Transition

Jean-Sébastien CUISNIER